

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Matériaux de construction n° 30

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Le 8 février 2019

Présentez votre demande avant le 1^{er} juillet 2019

Nous annonçons: La CSA archive ses programmes de certification et d'approbation en conformité avec les normes CSA A440-00, SGSB 82.1 et CGSB 82.5

Voir la pièce jointe n° 1 pour les numéros de classe visés.

Pour acheter la norme, visitez nous à store.csagroup.org

Qui est visé ?

Fabricants de fenêtres, portes coulissantes et portes en acier isolées; ainsi que les laboratoires d'essais physiques et les organisations de simulation pour les portes et fenêtres.

Que devez-vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 1^{er} juillet 2019 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici le 1^{er} janvier 2020. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Introduction:

Le Groupe CSA archive ses programmes de certification relatifs aux portes conformément à la norme CSA A440-00, ceux relatifs aux portes coulissantes conformément à la norme SGSB 82.1 et ceux relatifs aux portes d'acier isolées conformément à la norme CGSB 82.5. CSA archive également ses programmes d'approbation pour les laboratoires et les organismes de simulation pour portes et fenêtres conformément à ces mêmes normes.

Historique et justification:

Voir la pièce jointe n° 3

Approbations:

Les fabricants, les laboratoires et les organismes de simulation de fenêtres et de portes certifiés ou approuvés conformément à ces programmes disposent d'une période de 12 mois pour demander l'évaluation ainsi que la certification ou l'approbation de leurs produits ou de leurs inscriptions en fonction des exigences de la Norme nord-américaine sur les fenêtres (NAFS)/Specification relative aux fenêtres, aux portes et aux lanterneaux et de la norme AAMA/WDMA/CSA 101/I.S.2/A440-09 – Supplément canadien.

Consultez la pièce jointe n° 3 pour de plus amples renseignements.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisées pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Khaled Habib
par téléphone au 780-490-2047, télécopieur au 780-435-0998
ou par courriel à khaled.habib@csagroup.org



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Classes visées :

classe n°:

8029 01, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Fenêtres pour maisons mobiles

8029 02, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Fenêtres

8029 03, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes coulissantes

8029 04, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes isolées en acier

8029 05, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Laboratoires d'essais physiques pour fenêtres et portes

8029 06, PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Organismes de simulation pour fenêtres et portes

Pièce jointe n° 2

Historique et justification

La CSA a offert des programmes de certification relatifs aux portes conformément à la norme CSA A440-00, d'autres relatifs aux portes coulissantes conformément à la norme SGSB 82.1 et d'autres relatifs aux portes d'acier isolées conformément à la norme CGSB 82.5. CSA a également offert des programmes d'approbation conformes à ces mêmes normes pour les laboratoires de tests physiques et les organismes de simulation qui assurent des services de simulation liés aux fenêtres et aux portes.

Lors de la publication initiale de la norme NAFS comme norme d'harmonisation, la CSA a lancé des programmes de certification et d'approbation pour la NAFS et a conservé les programmes de certification et d'approbation existants pour les normes A440-00, CGSB 82.1 et CGSB 82.5 en vigueur parallèlement puisque les codes nationaux et provinciaux du bâtiment citaient différentes versions de ces normes.

Comme les codes nationaux et provinciaux du bâtiment citent maintenant tous la norme NAFS, la CSA archive ses programmes de certification et d'approbation en conformité avec les normes CSA A440-00, SGSB 82.1 et CGSB 82.5.

Pièce jointe n° 3

Approbations

Les fabricants actuellement certifiés conformément aux classes n° 8029-01, 8029-02, 8029-03 et 8029-04 et les laboratoires et organismes de simulation approuvés conformément aux classes n° 8029-05 et 8029-06 peuvent en tout temps soumettre une demande pour l'évaluation ainsi que la certification ou l'approbation de leurs produits ou de leurs services en fonction des programmes de certification et d'approbation pertinents selon les exigences de la NAFS – Norme nord-américaine sur les fenêtres/Specification relative aux fenêtres, aux portes et aux lanterneaux et du Supplément canadien de la NAFS.

À compter de maintenant, la CSA n'acceptera plus les demandes de certification ou d'approbation visant les classes n° 8029-01, 8029-02, 8029-03, 8029-04, 8029-05 ou 8029-06. Après le 1er janvier 2020, le Groupe CSA retirera et annulera ces classes.

Directive

La présente directive s'applique aux fabricants, aux laboratoires et aux organismes de simulation actuellement certifiés ou approuvés conformément aux classes de la CSA suivantes :

- 8029 01 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Fenêtres pour maisons mobiles
- 8029 02 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Fenêtres
- 8029 03 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes coulissantes
- 8029 04 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes isolées en acier
- 8029 05 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Laboratoires d'essais physiques pour fenêtres et portes
- 8029 06 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Organismes de simulation pour fenêtres et portes

Dans les programmes de certification et d'approbation pour la NAFS, les produits et les services sont répertoriés sous les classes ci-dessous :

- 8029 12 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Fenêtres (norme harmonisée)
- 8029 13 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes coulissantes (norme harmonisée)
- 8029 15 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Laboratoires d'essais physiques pour fenêtres et portes (norme harmonisée)
- 8029 16 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Organismes de simulation pour fenêtres et portes (norme harmonisée)
- 8029 17 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Portes à charnières latérales (norme harmonisée)
- 8029 18 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Puits de lumière tubulaires (norme harmonisée)
- 8029 19 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – Lanterneaux et fenêtres de toitures (norme harmonisée)
- 8029 22 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Fenêtres (Programme de constructeur à la norme de NAFS)
- 8029 23 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes coulissantes (Programme constructeur à la norme de NAFS)
- 8029 27 PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - Portes à charnières latérales (Programme constructeur à la norme de NAFS)